

Reprise.

Après la période estivale, UCP Flash, avec son numéro 450, entre dans sa quatorzième année, et nous avons toujours la même ambition, celle de vous informer rapidement et clairement, de vous rendre compte de nos actions, d'être à votre écoute pour relayer vos préoccupations.

Nous avons déjà abordé le sujet à plusieurs reprises et nous le ferons à nouveau : les prochains mois seront placés sous le signe des élections professionnelles des 13-14 novembre et 8-9 janvier. Cette échéance est capitale car elle va déterminer la représentation syndicale pour les années à venir : elle désignera celles et ceux qui seront vos porte-parole dans les instances paritaires, mais aussi vis-à-vis de l'exécutif municipal.

Les semaines qui ont précédés les vacances d'été ont été mouvementées et nous ont conduit à penser que le climat social de cette nouvelle mandature ne serait pas celui de la précédente. Rappelons que le manque de dialogue, constaté sur plusieurs dossiers, nous avait conduit à marquer fortement notre désaccord, en refusant, fait exceptionnel, de siéger lors du CTP central.

Une des caractéristiques de l'UCP est notre conviction profonde que la concertation et le compromis sont les clés de voûte du dialogue social : nous espérons donc que ce dialogue sortira de l'impasse rapidement et pourra reprendre sur de nouvelles bases.

Dans ce contexte difficile, il est nécessaire que l'UCP puisse continuer à faire entendre sa voix et donc la vôtre. C'est en ce sens que les prochaines élections prennent une importance particulière et que nous en appellerons à votre soutien.

Bilan social de la Ville (suite).

A la suite de notre analyse du bilan social 2007 de la Ville (UCP Flash n° 449 du 15 juillet), Michel YAHIEL, DRH, nous a fait part de ses observations que nous publions bien volontiers :

« Bonjour

S'agissant de l'observation relative aux taux de promotion des corps de catégorie A, deux phénomènes peuvent avoir joué :

- une baisse de la population des promouvables : repérée dès l'origine, cette baisse conduisait mécaniquement à une baisse du nombre de promotions (administrateurs, IST chef, ITP)

- pour les ITP l'accroissement du nombre de postes de chefs d'arrondissement a conduit à freiner le nombre d'avancements de grade

L'analyse par catégorie est conforme aux ratios mis en place, y compris la diminution globale chez les A, diminution que ne compensaient pas les efforts faits pour les attachés, médecins ou autres corps à faible effectif.

Chez les A, on assiste donc surtout à une redistribution des possibilités de promotions ; y ont surtout gagné certains corps quelque peu "oubliés"

Cordialement

Michel YAHIEL »

Nous remercions le DRH de l'attention qu'il porte toujours à nos publications et, bien entendu, nous continuerons à lui ouvrir un droit de réponse chaque fois qu'il le souhaitera.

.../...

Vers une réforme du régime indemnitaire ?

Début juillet, lors d'une séance de négociations avec les syndicats de la fonction publique, Eric WOERTH, ministre du Budget, a annoncé la mise en place de la rémunération au mérite pour tous les fonctionnaires, avec l'instauration, à partir de 2009, d'un intéressement, et, progressivement de « primes de fonctions et de résultats ».

Si nous prenons bien sûr note de cette annonce, il est sans doute prudent d'attendre les traductions dans les faits de celle-ci, c'est-à-dire la parution des textes législatifs et réglementaires correspondants. UCP Flash suivra avec attention cette possible évolution du régime indemnitaire et de son éventuelle application à la Ville, et vous en tiendra régulièrement informés.

Compléments de prime de gestion pour les Techniciens.

Suite à l'intervention du STP nous avons obtenu, pour les Techniciens Supérieurs mais aussi pour les Techniciens de laboratoire, un complément de prime de gestion de 150 euros, en application d'une mesure sociale prévue pour nos homologues du ministère de l'Ecologie et du développement durable.

Cette prime sera versée sur le traitement du mois de septembre au titre du rattrapage de 2007 puis en décembre au titre de cette année.

Un Flash Info détaillé a été adressé à destination des techniciens le mois dernier ; il est consultable sur l'espace Intranet de l'UCP.

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45